

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité, Fraternité

DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -

CANTON de LAGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

=====

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz -M. Desseigne – M. Chaboud – Mme Ughetto – M. Borel
M. Cellier – Mme Brison– Mme Meillant - M. Cordonnier – Mme Nicolas – Mme Guerrisi – M. Giacomini– M. Duquesne – Melle Blanchet — M. Lacombe – Mme Mouret – M.Goaziou– M.Beccat-Mme Renoton-Lépine

Absents excusés : M.Nanchi(pouvoir à M.Moingeon)-M.Luft(pouvoir à Mme Dumain)-Mme Theocharis(pouvoir à M.Goaziou)-
M.Chemarin(pouvoir à Mme Renoton-Lepine)-

Absents :Mme Prud'homme-M.Chabbouh-M.Decevre

Secrétaire de séance : M.Goaziou

Date envoi convocation :15 mars 2019

Date affichage du CR :5 avril 2019

Le proces verbal de la seance du 22 janvier 2019 est adopté à l'unanimité

D2019_03_01

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

La decision suivante a été prise par le maire dans le cadre des délégations que l'assemblée délibérante lui a consentie, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT

1/ marché de travaux d'entretien des espaces verts de la commune de Lagnieu :

Entreprise:CALIDRYS

Montant:70381,20€ ttc

date:27 fevrier 2019

D2019_03_02

<p>COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>COMMUNE</p>

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, ouï l'exposé,
après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

ADOpte le compte administratif de la commune arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section de fonctionnement	6210071,50 €
- section d'investissement	1579625,26 €

Dépenses réalisées

- section de fonctionnement	4860875,42 €
- section d'investissement	2770055,40 €

Excédent de clôture de fonctionnement	1349196,08€
Déficit de clôture d'investissement	1190430,14€
Excédent global de clôture	158765,94 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	166572 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser	594998 €
Déficit des opérations restant à réaliser	428426 €
Fonds libres	-269660,06 €

D2019_03_03

<p>COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>EAU</p>

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjoint, ouï l'exposé,
après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

ADOpte le compte administratif de l'eau arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section d'exploitation	91825,37 €
- section d'investissement	252779,20 €

Dépenses réalisées

- section d'exploitation	71356,06 €
- section d'investissement	256511,05 €

Excédent de clôture d'exploitation **20469,31 €**

Deficit de clôture d'investissement **3731,85 €**

Excédent global de clôture **16737,46 €**

Recettes d'investissement restant à réaliser **0**

Dépenses d'investissement restant à réaliser **142494 €**

Déficit des opérations restant à réaliser **142494 €**

Fonds libres **-125756,54€**

D2019_03_04

COMPTE ADMINISTRATIF

ASSAINISSEMENT

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, oui l'exposé,
après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

ADOpte le compte administratif de l'assainissement arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section d'exploitation 322745,20 €

- section d'investissement 261622,42 €

Dépenses réalisées

- section d'exploitation 333600,23 €

- section d'investissement 153674,73 €

Déficit de clôture d'exploitation **10855,03 €**

Excedent de clôture d'investissement **107947,69€**

Excedent global de clôture **97092,66 €**

Recettes d'investissement restant à réaliser **12350€**

Dépenses d'investissement restant à réaliser **196848 €**

Déficit des opérations restant à réaliser **184498 €**

Fonds libres **-87405,34€**

D2019_03_05

COMPTE ADMINISTRATIF

SPANC

le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, oui l'exposé,
après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

ADOPTE le compte administratif du spanc arrêté comme suit :

Recettes réalisées

-section d'exploitation 1100€

Depenses réalisées

-section d'exploitation 4933,64€

Deficit de cloture d'exploitation 3833,64€

D2019_03_06

AFFECTATION DES RESULTATS

COMMUNE

Le conseil oui l'exposé,

après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un excédent d'exploitation de 1349196,08 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

DE L'EXERCICE

(2) Virement à la section d'investissement 1618856,14 €

(3) Résultat reporté au 31/12/2017

Excédent 1139727,51 €

(4) Résultat de l'exercice 2018

Excédent 1349196,08 €

Résultat à affecter au 31/12/2018

(5) Excédent 1349196,08 €

(6) Exécution du virement à la section d'investissement

Affectation complémentaire en réserve 1349196,08 €

Affectation à l'excédent reporté 0

(report à nouveau créditeur)

(7) Déficit à reporter

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépendances-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2019_03_07

EAU

Le conseil ouï l'exposé,

après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un excédent d'exploitation de 20469,31 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

(2) Virement à la section d'investissement	146225,85 €
(3) Résultat reporté au 31/12/2017	
Excédent	86656,84 €
(4) Résultat de l'exercice 2018	
Excédent	20469,31 €
Résultat à affecter au 31/12/2018	
(5) Excédent	20469,31 €
(6) Exécution du virement à la section d'investissement	
Affectation complémentaire en réserve	20469,31 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0€

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépendances-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2019_03_08

ASSAINISSEMENT

Le conseil ouï l'exposé,

après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un déficit d'exploitation de 10855,03 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

(2) Virement à la section d'investissement 76550,31 €

(3) Résultat reporté au 31/12/2017

Excédent 140866,35 €

(4) Résultat de l'exercice 2018

Deficit 10855,03 €

Résultat à affecter au 31/12/2018

(5) Deficit 10855,03€

(6) Exécution du virement à la section d'investissement

Affectation complémentaire en réserve

Affectation à l'excédent reporté

(report à nouveau créditeur)

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2019_03_09

SPANC

Le conseil ouï l'exposé, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un déficit d'exploitation de 3833,64 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

(2) Virement à la section d'investissement €

(3) Résultat reporté au 31/12/2017

 Déficit 3717,64 €

(4) Résultat de l'exercice 2018

 Déficit 3833,64 €

Résultat à affecter au 31/12/2018

(5) Déficit 3833,64€

(6) Exécution du virement à la section d'investissement

 Affectation complémentaire en réserve €

 Affectation à l'excédent reporté €

 (report à nouveau créditeur)

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2019_03_10

COMPTES DE GESTION DU TRESORIER - -

2018

Commune

Le conseil oui l'exposé

après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

Eau

Le conseil oui l'exposé

après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

Assainissement

Le conseil oui l'exposé

après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

Spanc

Le conseil oui l'exposé

après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

D2019_03_11

Deliberation:tarifs du programme culturel

M le maire rappelle au conseil municipal que désormais le service culturel municipal organise la régie de recettes non seulement de la bibliothèque mais aussi des spectacles culturels organisés par la commune. Dans le cadre de ce programme culturel deux spectacles sont organisés les 6 et 7 avril 2019 lors des 30 ans de l'école de musique

Je vous propose d'appliquer les tarifs ci apres :

Billets pour les 30 ans de l'école de musique le 6 avril

Tarifs	Catégories
10 euros	Plein tarif
4 euros	Détaxe : moins de 15 ans
Gratuit	Musiciens participants et production

Billets pour le concert d'Amélie-les-crayons le 7 avril

Tarifs	Catégories
18 euros	Plein tarif
15 euros	Réduit 2 ^{ème} spectacle (sur achat ou présentation du billet pour le 06/07)
10 euros	Détaxe : moins de 25 ans
	Détaxe : 1 parent par élève participant
Gratuit	1 parent par élève participant
	1 par musicien

Par ailleurs dans le cadre du programme culturel 2018 la commune s'était associée à l'association Dans'emble pour la production d'un spectacle fin octobre 2018. Afin de pouvoir verser notre participation à l'association je vous demande de verser à Dans'emble une subvention exceptionnelle de 2500€.

Le conseil municipal apres en avoir délibéré,à l'unanimité :

ADOPTE les tarifs ci dessus indiqués pour les 6 et 7 avril 2019

ACCORDE à l'association Dans'emble une subvention exceptionnelle de 2500€ au titre du programme culturel 2018

2019_03_12

Deliberation:projet de construction d'une caserne de gendarmerie:maitrise d'ouvrage de la commune

le Maire rappelle au conseil municipal sa deliberation du 18 mai 2017 par laquelle celui ci emettait un avis de principe favorable pour le projet de construction d'une caserne de gendarmerie,autorisait le maire à lancer la recherche de terrains

d'implantation et se porterait maître d'ouvrage en cas d'avis favorable de la gendarmerie.

Il informe le conseil que par courrier du 16 janvier 2019, le ministre de l'intérieur a confirmé l'agrément du projet sur Lagnieu.

Si vous en êtes d'accord il convient donc de donner un accord ferme et sans réserve pour réaliser la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'une caserne de gendarmerie selon le dispositif institué par le décret n°93-130 et la circulaire d'application du premier ministre en date du 28 janvier 1993.

Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier ministre en date du 28 janvier 1993 (J.O du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

*Soit du montant des coûts plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 3666666,67€, soit 18 unités-logements (UL)+1/3 d'UL calculé de la manière suivante: 18 unités-logements (UL) à 200000€ l'une+1/3 d'unité-logement à 66666,67€)

*Soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

La valeur du terrain, estimée par France Domaine local, entrera dans l'économie de l'affaire dans la limite de son prix d'acquisition si, toutefois, le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans. Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONFIRME son accord ferme et sans réserve pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour réaliser le projet de construction d'une caserne de gendarmerie selon le dispositif institué par le décret n°93-130 et la circulaire d'application du premier ministre en date du 28 janvier 1993.
- AUTORISE M.le Maire à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce dossier

D2019_03_13

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier le tableau des emplois communaux au 1^{er} juillet 2019 en transformant un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2^{ème} classe.(evolution de carriere)

Puis Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du remplacement du DGS il propose l'octroi d'un vehicule de fonction au nouveau DGS avec une mise à disposition permanente compte tenu de la nécessité absolue de service de cet emploi.

Enfin toujours dans le cadre de l'organisation des services lors du depart du DGS actuel

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il souhaite passer un contrat à durée déterminée

de droit public permettant la creation d'un emploi de collaborateur de cabinet à compter du 1 juin 2019 pour la durée du mandat actuel et que en cas d'avis favorable il conviendrait d'inscrire les credits correspondants au Budget primitif 2019

Il demande au conseil municipal de deliberer sur ces questions.

Le conseil municipal apres en avoir délibéré :

- à l'unanimité DECIDE de transformer un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2em classe au 1/07/2019
- à l'unanimité DECIDE d'accorder un vehicule de fonction au nouveau DGS avec une mise à disposition permanente compte tenu de la nécessité absolue de service de cet emploi
- par 21 voix pour ,1 contre et 4 abstentions AUTORISE le maire à passer un CDD de droit public pour un emploi de collaborateur de cabinet à temps plein à compter du 1 juin 2019 pour la durée du mandat actuel et DECIDE d'inscrire les credits correspondants au budget 2019

019_03_14

Deliberation:**avis sur le dossier de consultation de la population sur le projet de plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE du Bugey.**

M le Maire expose au conseil municipal que le projet de plan particulier d'intervention (PPI)du CNPE du Bugey situé sur la commune de Saint Vulbas est soumis à l'avis de la population du lundi 1 avril 2019 au jeudi 2 mai 2019.(le dossier a été transmis aux conseillers municipaux sous forme dematerialisée)

Conformément aux dispositions de l'article R741-25 du code de la sécurité intérieure, le conseil municipal doit formuler un avis dans les 2 mois à compter du 26 février 2019.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de PPI du PIPA

D2019_03_15

Deliberation: **Acquisition de la parcelle F 351**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du cheminement piéton

du parc de Pré Grand et pour poursuivre les liaisons avec le chemin des épinettes,

il est possible d'acquérir la parcelle F 351 « aux tournes » appartenant aux conjoints Michaud pour une somme de 8360€ (2090m²)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition au prix indiqué ci dessus et à en poursuivre l'exécution, et CHARGE l'office notarial de Lagnieu de rédiger l'acte afférent.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour ,la séance est levée